



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, LE SEPT AVRIL

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2025

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 21 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 21 – Votes pour : 21 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG - G. BARRA - J. HENSELER - A. MAGNIN MELOT - B. MONTAGNE - A. RASKIN Adjoints
J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - A. CARRU MARTEL - J. DUBOIS - J.L. GIRAUD - N. PIGAGLIO - S. LAINE - R. MARTEL
TRIGANCE - C. MENARD - E. MENUT - M. RAYNAUD **Conseillers Municipaux**

Absents : N. DEDULLE LELLUIN (pouvoir à S. ALLEG), M. MARTEAU (pouvoir à S. LAINE), J. RAYNAUD (pouvoir à C. BOUGE)

DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS D'INITIATIVE CANTONALE (FIC) 2025 RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE

Monsieur le Maire explique, qu'aujourd'hui, une partie du parc informatique de la mairie et des écoles doit être renouvelé. En effet, la fin du support de Windows 10 prévu en octobre 2025 représente un risque majeur pour la sécurité et la performance de l'infrastructure informatique.

Il est donc proposé de solliciter l'aide du fonds d'initiative cantonale (FIC) qui permet d'accompagner les communes dans leurs projets d'investissement

Montant de l'investissement : 47.000 € HT

Plan de financement :

- Demande auprès du FIC 80 % :	37.600 € HT
- Autofinancement de la commune 20 % :	9.400 € HT

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- **DE DEMANDER** une subvention dans le cadre du fond d'initiative cantonale d'un montant de 37.600 € HT
- **D'APPROUVER** le plan de financement du projet tel que présenté dans la présente délibération
- **DE DIRE** que les crédits sont ouverts au BP 2025 – M57
- **DE CHARGER** monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Sylvie ALLEG

Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr